

## TROIS NOUVELLES CLASSES DE MATERNELLE 4 ANS, À TEMPS PLEIN, OFFERTES AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES EN 2022-2023

**La Prairie, le 7 février 2022** – Pour la rentrée scolaire 2022-2023, le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) offrira trois nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein. Celles-ci se retrouveront aux écoles Saint-Jude et Notre-Dame-de-l'Assomption, toutes deux à Châteauguay, ainsi qu'à l'école de l'Archipel, la nouvelle école primaire de Léry. Ces nouvelles classes porteront à 12 le nombre de ces classes de l'enseignement préscolaire offertes sur son territoire. Voici où se retrouvent toutes les écoles offrant ce service :

- De l'Archipel à Léry – *nouveauté de la rentrée 2022-2023*
- Jacques-Barclay à Saint-Mathieu
- Jean-XXIII à La Prairie
- Marc-André-Fortier à Châteauguay
- Notre-Dame-de-l'Assomption à Châteauguay – *nouveauté de la rentrée 2022-2023*
- Saint-Jean-Baptiste à Châteauguay
- Saint-Édouard à Saint-Édouard
- Saint-Jude à Châteauguay – *nouveauté de la rentrée 2022-2023*
- Saint-Patrice à Saint-Patrice-de-Sherrington
- Saint-Romain à Hemmingford
- Sainte-Clotilde à Sainte-Clotilde
- Saint-Bernard à Saint-Bernard-de-Lacolle

Les enfants admissibles à la maternelle 4 ans, à temps plein, doivent être âgés de 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et doivent demeurer dans une résidence située sur le territoire de l'école.

La fréquentation de la maternelle 4 ans, à temps plein, se fait sur une base volontaire. Les parents qui désirent en savoir plus sur le service ou inscrire leur enfant sont invités à communiquer avec les écoles concernées. Les coordonnées de chacune sont disponibles à cette adresse : [cssdgs.gouv.qc.ca/ecoles-centres-et-programmes/prescolaire-et-primaire/prescolaire-4-ans/](https://cssdgs.gouv.qc.ca/ecoles-centres-et-programmes/prescolaire-et-primaire/prescolaire-4-ans/). Les parents des enfants admissibles sont invités à remplir une demande de place disponible, **entre le 7 février et le 30 avril 2022**. À noter que les places sont limitées.

Les enfants qui n'ont pas fréquenté un service éducatif régi par l'État durant l'année scolaire 2021-2022 seront priorisés. Par la suite, dans le respect de ce critère, une analyse des besoins de chacun des enfants dont l'inscription aura été complétée d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2022 sera effectuée par le CSSDGS et servira à déterminer la priorité d'inscription. Pour prendre connaissance de l'ensemble des critères d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023, visitez le : [cssdgs.gouv.qc.ca/admission](https://cssdgs.gouv.qc.ca/admission).

Pour qu'un enfant soit admis, les parents doivent fournir les documents suivants :

<p><b>Pour les enfants nés au Canada :</b> L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, grand format.</p> <p><b>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada :</b> L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.</p>	<p><b>Ainsi qu'une preuve de résidence</b>, par exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire (sans étiquette de changement d'adresse).</p>
---	--

Les parents qui ont des questions sont invités à communiquer avec le secrétariat des écoles concernées. Pour obtenir les coordonnées de celles-ci et prendre connaissance de l'ensemble des critères d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023, visitez le : [cssdgs.gouv.qc.ca/admission](https://cssdgs.gouv.qc.ca/admission).

– 30 –

Source : Hélène Dumais

Directrice adjointe, Service du secrétariat général et des communications  
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries  
514 380-8899, poste 3978 | [helene.dumais@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:helene.dumais@cssdgs.gouv.qc.ca)